



Maison des Services Publics Intercommunale

31 Rue de Vire

Aunay sur Odon

14260 Les Monts d'Aunay

Tél. 02.31.77.57.48

Fax. 02.31.97.44.36

**Arrêté par lequel le Président délègue une partie  
de ses fonctions et de signature à un vice-président**

Le Président de la Communauté Pré-Bocage Intercom,

- Vu l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales autorisant le président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents ;
- Vu la délibération n° 20200716-3 en date du 16 juillet 2020 portant élection du président ;
- Vu la délibération n° 20200716-5 en date du 16 juillet 2020 portant élection des vice-présidents ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : A compter du 16 juillet 2020, délégation de fonction est donnée à Monsieur Marcel PETRE 7<sup>ème</sup> vice-président, à l'effet d'exercer les fonctions suivantes : Vice-présidente en charge de l' « Enfance-Jeunesse. »

**Article 2** : A compter du 16 juillet 2020, délégation de signature est donnée à Monsieur Marcel PETRE 7<sup>ème</sup> vice-président, sur les dossiers de l' « Enfance-Jeunesse. »

**Article 3** : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Le 20 juillet 2020,  
A Les Monts d'Aunay,

Le Président  
Gérard LEGUAY

